

## La Francophonie dans la société de l'information

À la fois l'agenda international, avec les deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, décembre 2003, et Tunis, novembre 2005), et l'insertion de plus en plus rapide de nos sociétés, même les moins avancées, dans un nouvel environnement technologique et médiatique conduisent à faire de cette problématique un enjeu stratégique essentiel pour l'avenir de nos pays et pour l'idée même de Francophonie.

La Francophonie a déjà pris sur ce point un certain nombre de positions concertées qui s'articulent peu à peu en une vision stratégique propre : reconnaître le droit de tous, sans exclusion ni discrimination aucune, à prendre part à l'édification d'une société de l'information démocratique, solidaire et riche de sa diversité et de la pluralité des outils et des supports de communication, ainsi pourrait-on résumer les principes qui fondent sa stratégie.

Conçue sur cette base, confirmée par la contribution francophone adoptée lors de la Conférence ministérielle sur la société de l'information qui s'est tenue à Rabat en septembre 2003, la programmation de l'Agence accordera une grande importance aux actions visant la démocratisation de l'accès aux TIC les plus récentes, essentiellement Internet, en particulier dans les zones les plus défavorisées. Dans une perspective de développement durable, une attention toute particulière sera portée à la situation des publics marginalisés, notamment les femmes et les jeunes, ainsi qu'à l'accompagnement des initiatives locales et régionales.

Dans cette perspective d'une « solidarité numérique », la Francophonie pourra ainsi apporter sa contribution à la mobilisation de la communauté internationale en vue de permettre aux pays du Sud de combler progressivement le fossé qui, aujourd'hui, constitue l'un des obstacles à leur développement.

Mais, comme les médias traditionnels (presse écrite et médias audiovisuels) demeurent les outils privilégiés d'accès à l'information, pour une large fraction de la population de nos pays membres, des efforts non moins importants seront déployés pour renforcer la diversité des contenus et l'équilibre des flux d'information, pour accroître la disponibilité des supports – notamment la radio – dans les zones défavorisées et pour permettre à chaque pays de réguler efficacement l'occupation de son paysage médiatique.

## 5.1. Mise en œuvre de la société de l'information

### Enjeux

Il s'avère essentiel que la Francophonie s'insère dans la société de l'information, non pas en subissant passivement les règles du jeu, mais au contraire avec la volonté d'en infléchir les contours dans les directions qu'elle considère comme souhaitables pour promouvoir ses valeurs et sauvegarder les intérêts de ses membres.

Convaincue qu'il n'y a pas de modèle unique, la Francophonie est attachée à une conception pluraliste de la société de l'information, qui repose sur des fondements démocratiques, s'appuie sur une réelle participation des citoyens et place les notions de communication, d'échange, d'appropriation individuelle et collective des TIC au centre de ses préoccupations.

Il est également reconnu que le respect de la diversité culturelle et linguistique doit constituer un principe fondateur de la société de l'information. Les TIC doivent être utilisées pour affirmer et promouvoir cette diversité et favoriser le dialogue des cultures dans le respect des identités.

En affirmant l'importance fondamentale d'œuvrer à la réduction de la pauvreté par des politiques volontaristes et globales, la Francophonie reconnaît comme une nécessité la promotion de la « solidarité numérique », grâce à des efforts soutenus et concertés de la communauté internationale pour l'accès universel et généralisé aux TIC en tant qu'outils essentiels à la réduction de la fracture numérique et à l'édification de la société de l'information.

### Stratégie

En raison de son caractère transfrontalier et multisectoriel, l'édification de la société de l'information soulève des questions inédites qui ont forcément une dimension planétaire. Ces questions impliquent, au niveau mondial, des obligations, des choix concertés et une régulation multilatérale au sein d'instances composées de représentants des pouvoirs publics, des organisations internationales, du secteur privé et de la société civile.

Il est manifeste que ceux qui entrent le plus rapidement dans la société de l'information voient croître leurs chances d'en façonner toutes ses dimensions : politique, sociale, économique, technique, culturelle et linguistique.

Mais il est clair aussi que les TIC ne peuvent en aucun cas remplacer des politiques de développement des infrastructures de base, de l'éducation ou de l'administration. On peut simplement dire que, en choisissant d'intégrer les technologies dans ces politiques, il est possible de faire « coup double », c'est-à-dire à la fois de faciliter, d'accélérer la mise en place et d'accroître l'impact de ces politiques, mais aussi, pour les PMA, d'éviter de prolonger leur mise à l'écart de l'édification de la société de l'information.

En confirmant sa volonté d'assurer le statut, le rayonnement et la promotion du français comme langue de communication sur le plan international, la Francophonie réaffirme sa volonté d'unir ses efforts avec les hispanophones, les lusophones, les

arabophones et toute autre communauté partageant son idéal de diversité culturelle et linguistique, afin de promouvoir le plurilinguisme dans l'univers numérique.

Dans ce cadre, les choix stratégiques se traduiront par les modes d'intervention suivants :

- assurer une participation francophone concertée aux débats internationaux sur les technologies de l'information et animer les réseaux spécialisés, de manière à mutualiser les compétences et soutenir les actions fédératrices liées à la gouvernance des technologies de l'information : régulation, administration de noms de domaine, normalisation, dynamique associative ;
- encourager la présence régulière d'experts reconnus par leurs pairs dans les instances internationales spécialisées et le suivi de petits groupes de travail flexibles et capables de donner résonance aux attentes de la Francophonie, notamment pour assurer la promotion de la diversité culturelle et linguistique, lors des concertations internationales sur les standards, les protocoles et les normes – Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), Internet Engineering Task Force (IETF), World Wide Web Consortium (W3C), Multilingual Internet Names Consortium (MINC), etc. ;
- accroître les capacités stratégiques des pays membres en vue de leur permettre d'organiser les réseaux nécessaires à une présence francophone concertée au sein des instances régionales – UEMOA, Cemac, Internet Society (ISOC)-Francophonie, etc. ;
- engager et renforcer les partenariats avec les organisations internationales de coopération sur les technologies impliquées dans le secteur de la réglementation, de la normalisation et des stratégies d'insertion dans la société numérique – ONU, Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), Union internationale des télécommunications (UIT), Pnud, Cnuced, Centre du commerce international (CCI), Banque mondiale, etc. – en vue de mieux assurer la prise en compte des spécificités francophones ;
- apporter un appui aux initiatives stratégiques africaines, qu'elles soient intergouvernementales (Nopada/Nepad) ou initiées par la société civile Internet africaine – Registre régional africain Internet pour les adresses IP (Afrinic), African Network Operators (AFNOG), etc. ;
- mobiliser et accompagner les gouvernements et la société civile francophones lors du processus préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information ;
- participer à la mise en œuvre des grandes initiatives internationales et à l'atteinte de leurs objectifs, notamment la Déclaration du Millénaire, la Déclaration et le Plan d'action adoptés lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, les travaux du groupe *ad hoc* des Nations unies sur les TIC, ceux du groupe d'experts mis en place par le G8 (Geant/Dot Force) pour l'accès aux nouvelles technologies.

### 5.1.1. Enjeux stratégiques et concertations

Budget annuel : 1 260 000 euros

#### Contexte

Phénomène planétaire, la société de l'information peut favoriser la circulation de l'information, l'appropriation des connaissances, la compréhension et le respect de l'autre, l'échange et le partage de valeurs. Mais elle peut également contribuer à l'uniformisation, à la réduction au plus petit commun dénominateur et à une dynamique d'exclusion. Devant ces perspectives contrastées, des choix concertés sont nécessaires, qu'ils soient internationaux, régionaux ou nationaux.

La société de l'information ne correspond à aucun schéma existant. La question de l'appropriation des TIC doit donc être abordée dans toutes ses dimensions : technique, politique, culturelle, sociale et économique.

Les instances de gouvernance d'Internet, particulièrement celles chargées de la régulation des protocoles et du fonctionnement du réseau, constituent un lieu de négociation entre acteurs d'Internet. instances sans capacités de contrainte, elles tiennent leur pouvoir à la fois de leur compétence technique, mais aussi de la manière dont elles ont su inventer des procédures de négociation et de prise de décision à la fois transparentes et propices à faire naître un consensus. On assiste en quelque sorte au développement d'une structure de concertation et de décision d'un genre nouveau, qui ne relève ni des règles implicites du marché, ni des lois contraignantes des États, mais qui offre de nouvelles possibilités d'échange et d'information, fondées sur la volonté, la compétence et la reconnaissance par les pairs.

Pour faire face aux enjeux de l'édification de la société de l'information, les pays francophones doivent élaborer et mettre en place des mesures concrètes qui favorisent l'atteinte de leurs priorités stratégiques. Aucune réponse toute faite ne convient.

Par une meilleure lisibilité des choix stratégiques nationaux et régionaux, la coopération multilatérale francophone peut être mieux adaptée au terrain, aux attentes, aux identités de ceux qui la reçoivent. Cette coopération ne peut toutefois se substituer aux efforts locaux pour favoriser la mise en œuvre de la société de l'information. Elle doit les accompagner, les compléter, les faciliter et les appuyer, mais les décisions concernant les orientations et les modalités de ce processus doivent rester du ressort des pays concernés et de leurs populations respectives.

#### Objectifs

De manière à apporter des réponses concertées et adaptées aux enjeux de la société de l'information, ce projet vise à :

- assurer une participation active et concertée d'experts francophones lors de réunions et de manifestations internationales pour faciliter l'insertion des pays membres les moins avancés dans la société de l'information ;
- sensibiliser les populations aux TIC et assurer une écoute active des attentes et des besoins des différents milieux francophones ;

- développer et renforcer les liens avec les partenaires locaux ;
- animer des réseaux spécialisés, susciter une véritable dynamique d'échange et de partage, fédérer le travail d'experts francophones, accentuer le maillage de communautés virtuelles ;
- renforcer une identité francophone à travers les mécanismes de concertation.

### Description

Les initiatives francophones faciliteront l'émergence d'une véritable dynamique et prise en compte des attentes, valeurs et intérêts francophones, particulièrement les besoins des PMA, au sein des instances internationales chargées de la mise en œuvre de la société de l'information, notamment l'ICANN, le Geant/Dot Force, mis en place par le G8, le groupe de travail des Nations unies sur les TIC, le Nopada/Nepad, les partenaires africains des TIC (Picta) et les réseaux spécialisés dans l'appropriation et l'usage des technologies.

#### 5.1.2. Sommet mondial sur la société de l'information

Budget annuel : 485 000 euros

### Contexte

La Francophonie est décidée à contribuer activement au succès de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information (Tunis, novembre 2005), pour que ce sommet marque une étape importante vers la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire.

Convaincue de l'importance de la participation des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile à l'édification de la société de l'information, l'Agence collaborera pleinement à la réalisation d'initiatives internationales concertées pour mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action adoptés lors de la phase de Genève. Une attention particulière sera accordée à l'échange d'expériences et à la valorisation des initiatives locales exemplaires pour lutter contre la fracture numérique.

L'Agence entend renforcer les synergies internationales pour contribuer à la formulation des plans régionaux qui caractériseront la phase de Tunis, en œuvrant tout particulièrement à la mise en place d'une dynamique de solidarité numérique qui favorise une large appropriation des TIC dans les PMA.

### Objectifs

Afin de donner résonance aux diverses sensibilités francophones, il s'agira d'atteindre les objectifs suivants :

- assurer le suivi et la mise en œuvre des résultats de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, décembre 2003) ;
- coordonner et assurer la préparation francophone pour la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information (Tunis, 2005) ;
- accorder une priorité à l'accompagnement des organisations de la société civile francophones lors du processus préparatoire et porter une attention particulière aux attentes des groupes sociaux spécifiques (jeunes, femmes, populations enclavées).

## **Description**

Lors des diverses réunions préparatoires et conférences régionales, l'Agence suscitera les concertations francophones et assurera la prise en charge d'experts francophones de la société civile.

L'Agence prendra également l'initiative d'organiser, seule ou en partenariat avec d'autres organisations nationales, régionales ou internationales, des ateliers réunissant des experts issus du milieu professionnel, associatif et gouvernemental des différentes régions francophones pour alimenter la réflexion francophone et dégager des consensus internationaux sur les diverses problématiques prioritaires.

Les modes d'action prendront les formes suivantes :

- production de documents de réflexion ;
- organisation d'échanges de vues institutionnels (opérateurs spécialisés et organisations internationales), politiques (États et gouvernements) et professionnels (experts de la société civile et du secteur privé), lors de réunions, de conférences régionales et d'ateliers thématiques s'inscrivant dans le processus de préparation du Sommet mondial sur la société de l'information.

## **5.2. Appui aux politiques d'organisation du paysage médiatique**

### **Enjeux**

L'apparition, au début des années 1990, de médias privés a considérablement modifié le paysage médiatique des pays francophones du Sud.

Les changements induits, tels le développement du pluralisme de l'information, la présence sur un même territoire de médias et de supports de communication dont le capital, l'organisation et la finalité divergent, la multiplication, particulièrement dans les domaines de la radio et de la télévision, de diffuseurs réduits au rôle de simples relais de signaux extérieurs au pays de diffusion, tous ces éléments rendent plus impérieuse, pour chaque État, la nécessité de « réguler » l'occupation de son espace médiatique pour :

- protéger la liberté de l'information et de la communication ;
- préserver une vraie diversité de l'offre de contenus faite aux citoyens et une égalité d'accès aux moyens d'expression pour toutes les familles d'opinion ;
- maintenir un service égalitaire à toutes les catégories de citoyens, notamment les groupes sociaux et culturels les plus défavorisés ;
- établir les conditions d'une concurrence normale entre toutes les catégories de médias ;
- protéger, le cas échéant, les entreprises d'origine nationale ;
- lutter contre les concentrations excessives de médias et la monopolisation des sources d'information ;

- offrir aux expressions culturelles nationales et régionales un espace de diffusion structuré ;
- préserver et renforcer les missions de service public ;
- veiller au respect de pratiques déontologiques communément admises.

Au-delà de la régulation administrative habituellement pratiquée dans l'espace francophone, dont il conviendrait cependant de mieux préciser le mandat et le mode de fonctionnement, une telle démarche doit mobiliser tous les acteurs de l'espace médiatique, à savoir :

- les autorités politiques à qui il appartient de définir les « règles du jeu » ;
- les opérateurs qui doivent dépasser leurs intérêts immédiats pour mettre en valeur leur responsabilité sociale ;
- les regroupements professionnels, formels et informels, qui contribuent à développer l'autorégulation et les pratiques responsables et à faire progresser la réflexion ;
- les lieux de formation et de recherche spécialisés, dont les travaux nourrissent les démarches de chaque type d'intervenant.

## Stratégie

Ce programme se situe à la charnière des deux missions de l'Agence, dans les domaines du cinéma et des médias, en ce qu'il vise à prendre en compte les impératifs liés à la diversité culturelle (diversifier les sources d'images et établir un juste équilibre entre le dialogue des cultures et la préservation des identités) et ceux du pluralisme de l'information.

Le développement de la régulation fait d'ailleurs partie des références communes aux Déclarations de Bamako et de Cotonou et aux réflexions menées dans le cadre de la Contribution de la Francophonie au Sommet mondial sur la société de l'information.

Conformément à ces orientations, l'Agence entend poursuivre les interventions engagées au cours du précédent biennium selon les trois axes suivants :

- « Appui à la mise en réseau des instances de régulation de la communication » des pays francophones, afin de développer les échanges d'expériences et d'expertises autour de questions de fonds et de problématiques communes. Cette action concerne deux réseaux : le Riarc et l'Ufirc, qui a vu le jour en 2002 ;
- « Soutien aux initiatives professionnelles », visant à faire progresser sur un plan général ou sectoriel l'organisation du paysage médiatique, particulièrement dans les pays francophones du Sud où l'explosion récente de la concurrence médiatique engendre nombre d'effets secondaires. Les cibles principales sont les observatoires de la déontologie et de la liberté de la presse (mécanisme d'autorégulation), qui peuvent jouer un rôle précieux dans la mobilisation des praticiens pour l'amélioration des pratiques professionnelles, les maisons et centres de presse, lieux privilégiés de concertation, voire de confrontation, entre les pouvoirs publics et les acteurs des médias et quelques regroupements plus spécialisés ou régionaux qui travaillent par exemple sur le statut des collaborateurs des médias ou le comportement spécifique des médias dans des situations



particulières (conflits nationaux ou régionaux, accompagnement des processus de paix, etc.).

- « Promotion du service public » : il s'agit d'un sujet transversal qui concerne tous les supports de communication et tous les terrains géographiques qui ont dû ou doivent organiser la mutation entre monopole et pluralisme de l'information, assurer la transformation des médias d'État en médias publics et préserver l'audience et la spécificité du service public dans une situation de concurrence croissante.

### **5.2.1. Développement et mise en réseau des instances de régulation de la communication**

Budget annuel : 155 000 euros

#### **Contexte**

Depuis la libéralisation du paysage médiatique dans les pays francophones du Sud, de nouvelles instances chargées de réguler la communication (essentiellement audiovisuelle) ont été mises en place dans la plupart de ces États. Ces jeunes instances éprouvent des besoins importants, autant en termes de formation du personnel que d'appui en expertise autour de problématiques spécifiques (Internet, chartes des radios privées, service public, veille en période électorale...), d'échange d'informations et d'expériences avec des structures similaires dans d'autres pays de l'espace francophone.

#### **Objectifs**

Renforcer et promouvoir le rôle des institutions chargées de réguler l'espace médiatique afin d'assurer de cette manière un accès libre, responsable et démocratiquement organisé des différents entrepreneurs du monde des médias du Sud au marché de l'information.

#### **Description**

Ce projet vise à soutenir les instances de régulation de la communication des pays francophones du Sud, institutions relativement récentes et chargées d'administrer un secteur en pleine mutation (libéralisation du paysage radiophonique puis télévisuel, diffusion satellitaire, Internet, mutations des médias d'État...) et ce à travers plusieurs types d'activités :

- la mise en réseau des instances au sein de l'Ufirc permettant l'échange d'expertises et d'expériences ;
- le soutien aux initiatives du Riarc ;
- l'appui à des réflexions originales et à des initiatives innovantes proposées par les instances de régulation de la communication du Sud visant à renforcer l'organisation démocratique et égalitaire du paysage médiatique ;
- la compilation des textes réglementaires régissant le secteur de la communication dans les différents pays ;



- la popularisation auprès des publics et des citoyens du rôle de ces instances et de la régulation en général.

### **5.2.2. Soutien aux initiatives professionnelles d'organisation et de structuration du paysage médiatique**

Budget annuel : 262 000 euros

#### **Contexte**

Face à la transformation importante des paysages médiatiques nationaux (apparition de médias privés, accès aux médias étrangers, réforme des médias d'État), les professionnels des médias des pays du Sud ont ressenti le besoin de mieux s'organiser afin de mener des projets collectifs autour de préoccupations communes et de défendre les principes de la profession, et ce au travers :

- d'associations professionnelles (générales ou spécialisées),
- de syndicats (attachés à la défense de la position sociale du journaliste),
- de maisons et centres de presse (voués à l'information, la documentation, la formation des journalistes),
- d'instances d'autorégulation (observatoires de l'éthique et de la déontologie).

#### **Objectifs**

Consolider l'ensemble des mécanismes qui permettent aux professionnels des médias du Sud de mieux assumer leur rôle d'information du citoyen et leurs responsabilités d'acteurs majeurs dans le débat et la construction démocratique.

#### **Description**

Le projet vise à apporter un soutien approprié à des structures professionnelles actives et dynamiques qui animent et défendent la profession journalistique dans les pays du Sud :

- aux associations professionnelles qui développent des initiatives structurantes pour la profession ;
- aux instances d'autorégulation chargées de contrôler le respect de la déontologie au sein des médias et regroupées au sein du Réseau des instances africaines d'autorégulation des médias (Riaam) ;
- aux maisons de la presse qui sont à la fois des lieux de rencontre pour l'ensemble des journalistes émanant de la presse écrite ou audiovisuelle, privée ou publique, nationale ou étrangère, des sites de formation et de documentation pour les professionnels des médias et un outil fonctionnel au service des associations de journalistes.

### 5.2.3. Promotion du service public

Budget annuel : 227 000 euros

#### Contexte

Les anciens médias gouvernementaux des pays du Sud, confrontés depuis plus de dix ans à l'émergence du pluralisme médiatique, cherchent à se repositionner face à la concurrence du secteur privé. Dans de nombreux pays, des mutations administratives ont fait évoluer les médias d'État vers des statuts d'autonomie administrative et financière (office, établissement public administratif et commercial, établissement public industriel et commercial), allégeant le poids de l'exécutif national dans leur gestion quotidienne et leur assignant de nouveaux impératifs de rentabilité. Une mutation éditoriale se fait également sentir, les médias publics se devant d'intégrer le nouveau pluralisme et les missions de service public dans les contenus mêmes des productions.

#### Objectifs

Aider les médias du Sud (publics et privés) à mieux assumer leurs missions de service public et accompagner plus spécifiquement les mutations (administratives, financières, éditoriales) des anciens médias d'État.

#### Description

Le projet a pour but de populariser les notions de service public et d'intérêt général auprès des médias publics et privés et ce à travers un appui qui vise à consolider :

- les mutations administratives et financières des médias d'État (consolidation des services commerciaux et de gestion, adoption de chartes et de codes de conduite pour le personnel, autonomisation de la direction) ;
- la prise en charge par les médias publics, au niveau de la définition et de l'élaboration des contenus éditoriaux, des missions de service public (représentation de l'ensemble des composantes de la population, quotas de productions nationales...)
- la sensibilisation des médias privés d'information aux missions de service public et d'intérêt général.

## 5.3. Le défi de la fracture numérique

#### Enjeux

La fracture numérique fait l'objet de nombreux débats quant à son étendue, ses conséquences mais aussi les moyens de la réduire. Pour le spécialiste de la société de l'information, Manuel Castells, la fracture numérique « ne sépare pas tant ceux qui ont un accès à Internet de ceux qui n'en ont pas, mais ceux qui savent quoi en faire culturellement de ceux pour qui ce n'est qu'un écran d'annonces accompagné de passe-temps ludiques ».

Pour les pays francophones les moins avancés se pose inéluctablement la question de l'égalité d'accès aux TIC.

Pénalisés par une carence en infrastructures de réseau, des coûts d'accès trop élevés et un niveau de formation insuffisant des utilisateurs potentiels, ces pays ne peuvent exploiter efficacement les réseaux de communication, qu'ils n'utilisent dès lors pas assez pour exprimer et faire vivre leurs propres cultures. Cet accès insuffisant aux technologies de l'information risque d'aggraver leur marginalisation.

La fracture numérique résulte d'une superposition de disparités, qui peuvent être de nature géographique, énergétique, technologique, linguistique, éducative, culturelle, ou encore liée au genre. Mais elle s'inscrit manifestement dans le prolongement des inégalités sociales et économiques. Ainsi par exemple, selon les Nations unies, moins de huit Africains sur mille (contre un Européen sur trois) ont accès à Internet. La comparaison des niveaux d'équipement en ordinateurs personnels témoigne encore plus de l'importance du fossé qui sépare aujourd'hui les pays riches et les pays pauvres.

Dans un contexte marqué par l'acuité et l'urgence de satisfaire les besoins de base, le défi à relever pour les pays francophones les moins avancés réside dans leur capacité à appréhender les enjeux liés à l'appropriation des technologies de l'information et à leur intégration dans les politiques globales de développement, afin de faciliter la mise en œuvre des solutions à apporter à d'autres grands problèmes.

## Stratégie

Pour réduire cette fracture numérique et répondre aux attentes exprimées par les États, l'Agence se propose, en appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques nationales des pays francophones les moins avancés, de déployer les actions suivantes :

- apporter un appui pour le développement d'outils et de supports pour la sensibilisation des populations et des décideurs et la dissémination des expériences à succès ;
- travailler, avec les organismes nationaux et internationaux compétents, à la définition d'indicateurs permettant d'apprécier le degré d'appropriation des technologies (mesurer la fracture numérique et son impact sur les sociétés, les économies, les cultures et les langues) et assurer le maillage d'observatoires de la société de l'information facilitant l'échange d'expériences ;
- favoriser l'autonomie technologique des pays francophones du Sud et de l'Est par des programmes régionaux de formation de formateurs, capables d'assurer l'acquisition et le transfert de compétences ;
- mettre en place des lieux pour la démultiplication des formations afin de permettre aux États d'atteindre la masse critique de spécialistes nécessaires pour le déploiement et la maintenance des systèmes et des réseaux, ainsi que pour le développement des applications contribuant à renforcer la présence du français et des langues partenaires sur le réseau Internet ;
- renforcer l'utilisation de logiciels libres, afin de garantir les libertés de choix technologique et promouvoir l'autonomie des PMA ;

- soutenir les actions visant à faciliter l'accès aux ressources libres et gratuites disponibles sur Internet, en rendant ces ressources numériques disponibles localement dans les pays francophones les moins avancés.

Mais, à travers ces choix d'intervention, l'Agence veillera à :

- encourager l'appropriation et l'usage des TIC par le renforcement et l'accompagnement des initiatives locales ;
- impliquer fortement la société civile et à renforcer son intervention, afin d'amener un plus grand nombre d'acteurs à s'investir dans les actions de développement et de contribuer ainsi à la durabilité des actions déployées ;
- travailler en collaboration avec les organisations internationales et régionales, à travers une véritable démarche multilatérale de mise en œuvre et de cofinancement ;
- porter une attention particulière à l'accès de certains groupes sociaux (notamment les femmes et les jeunes) à la société de l'information, en raison du rôle de relais et d'entraînement qu'ils peuvent jouer pour son enracinement et sa pérennisation.

### 5.3.1. Dynamique d'accès aux technologies

Budget annuel : 824 000 euros

#### Contexte

L'édification de la société de l'information nécessite l'adoption d'une démarche volontariste qui puisse se traduire ensuite par des choix politiques clairs et concertés entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé. Chaque partenaire doit démontrer un engagement effectif dans la mise en œuvre des projets au service de la collectivité.

L'offre de coopération internationale doit être adaptée aux « réalités du terrain », c'est-à-dire aux attentes et aux besoins spécifiques de chaque pays. L'action internationale ne peut donc se substituer aux efforts nationaux de mise en œuvre d'une stratégie « société de l'information », elle doit les soutenir de manière efficace et cohérente. La détermination des orientations et des modalités de ce processus est du ressort de chacun des pays concernés et de leurs populations respectives.

En capitalisant les leçons tirées des expériences de terrain, l'Agence entend proposer à ses États et gouvernements membres des interventions qui favorisent l'atteinte des objectifs qu'ils se sont fixés dans le cadre de leurs politiques et stratégies nationales. En effet, après avoir contribué au déploiement de soixante et onze Paje dans trent et un pays francophones, à la suite d'appels à propositions, l'Agence a pris la décision de réorienter ce dispositif et d'en modifier les modalités de mise en œuvre, afin de s'assurer que ses interventions s'inscrivent clairement dans le cadre de politiques nationales.

Depuis 1999, le modèle des Paje a connu un certain nombre de succès indéniables : plus de mille jeunes par mois en moyenne y ont accès à Internet, gratuitement ou pour un coût symbolique. Les Paje qui ont bien fonctionné sont ceux qui s'inscrivaient dans une structure administrative, appuyée par les pouvoirs publics. En revanche,

plusieurs d'entre eux, déployés par des ONG, se sont révélés incapables de respecter les engagements auxquels ils avaient souscrit – mise à disposition d'un local et d'un animateur, autofinancement après deux ans –, ce qui n'a pas permis d'atteindre l'objectif de faciliter un accès Internet pour les jeunes, sans contraintes de tarification (les coûts d'accès à Internet dans ces Paje sont alors comparables à ceux d'un cybercafé), limitant ainsi leur présence.

En 2004-2005, l'Agence n'accompagnera donc la mise en place d'espaces collectifs d'accès à Internet que dans la seule mesure où le gouvernement concerné a inscrit ce type d'initiative dans sa stratégie nationale « société de l'information ». Dans une perspective de solidarité numérique, cette nouvelle approche devrait permettre de susciter l'engagement effectif des pouvoirs locaux, de renforcer les synergies avec les partenaires internationaux et de rechercher un effet d'échelle, dans le but de déployer un véritable réseau d'accès de proximité à Internet dans les zones défavorisées et au bénéfice de groupes cibles spécifiques (jeunes, femmes).

## Objectifs

Le projet vise à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans stratégiques nationaux et régionaux « société de l'information », à travers le déploiement d'actions pertinentes portant sur des problématiques relatives à l'appropriation et à l'usage des TIC (accès et connectivité, espaces collectifs d'accès à Internet, gouvernance, économie numérique, diversité culturelle et pluralité linguistique, architecture et sécurité des réseaux, etc.).

## Description

En partenariat avec d'autres organisations internationales (Pnud, CEA, UIT, Cnuccd, ONU, Unesco, Banque mondiale, UE), il s'agira de contribuer à la réalisation des actions suivantes :

- organisation d'ateliers et de concertations afin de participer à l'élaboration des stratégies nationales en matière de technologies de l'information ;
- accompagnement de la mise en œuvre des stratégies nationales et régionales inhérentes à la société de l'information ;
- réalisation d'études ou de missions de conseil auprès des États membres sur les problématiques de l'accès et des aspects sociétaux de la société de l'information ;
- déploiement des dispositifs techniques nécessaires pour développer les synergies et les échanges d'expériences entre les acteurs concernés par les stratégies nationales et les problématiques des accès.

### 5.3.2. Acquisition et transfert de compétences technologiques

Budget annuel : 824 000 euros

## Contexte

La société de l'information est parfois aussi appelée celle du savoir. Elle constitue une étape de l'histoire de l'humanité où, aux ressources stratégiques traditionnelles,

s'ajoutent les connaissances détenues par une communauté ou un État. Ces connaissances sont une source de création de biens et surtout de services dans le contexte de l'industrie numérique. Il est donc capital que la Francophonie, soucieuse de ne pas rester en marge de la société de l'information, s'organise de manière telle que cette nouvelle ressource stratégique serve la créativité francophone et contribue au développement durable de l'espace francophone.

Pour s'approprier les technologies de l'information et de la formation, les citoyens des pays francophones les moins avancés doivent disposer du socle de connaissances technologiques et culturelles qui leur permettront d'en tirer le meilleur parti pour répondre à leurs besoins.

L'expérience menée par l'Agence montre bien qu'une bonne organisation nationale, s'appuyant sur un partenariat impliquant le secteur public, le privé et la société civile, permet d'assurer une démultiplication des transferts de compétences. Il s'agit là de contribuer, de manière durable et par des actions structurantes, à ce que des schémas d'appropriation, basés sur une utilisation intensive de l'expertise locale, soient mis en place et coordonnés au niveau global francophone pour rechercher les synergies et renforcer la solidarité francophone notamment au niveau Sud/Sud.

## Objectifs

- Renforcer les actions de formation à la gestion de réseaux de logiciels à codes sources libres, à l'administration de systèmes et à la création de contenus, en collaboration avec les associations locales, les experts et les organisations internationales compétentes ;
- contribuer au développement d'une masse critique d'experts nationaux nécessaire pour un développement durable des inforoutes dans les pays membres du Sud et d'Europe centrale et orientale ;
- créer des dynamiques nationales d'appropriation technologique par la mutualisation des compétences ;
- minimiser les coûts d'accès aux inforoutes en assurant les transferts de technologie vers les pays du Sud et en encourageant l'utilisation des ressources gratuites disponibles sur Internet ;
- favoriser les transferts technologiques de manière à susciter la naissance d'une industrie dans le secteur des logiciels libres visant une meilleure intégration des PMA dans l'économie numérique ;
- déployer des Laboratoires de formation de formateurs aux logiciels libres (Labtlic).

## Description

Il s'agit d'organiser, en collaboration avec des partenaires locaux francophones, des ateliers de formation à l'acquisition et au transfert de compétences technologiques inhérentes aux réseaux, aux chaînes de traitement numérique, au multimédia, à la gouvernance et à la régulation d'Internet.

Le projet appuiera également l'organisation de campagnes d'animation dans le domaine des logiciels libres avec des séminaires d'initiation au système d'exploitation

GNU-Linux dans les laboratoires existants et en cours de réalisation (formation d'environ 250 administrateurs).

## 5.4. Valorisation et partage des contenus numériques, documentaires et archivistiques francophones

### Enjeux

Le développement des TIC a considérablement bouleversé le processus de gestion et d'accès à l'information. On assiste de plus en plus à une diversification des supports de l'information et à une complexification de son organisation. Une technologie reste cependant marginale tant que la culture du milieu ne se l'est pas appropriée.

La gestion de l'information, de la documentation et des archives revêt dans ce contexte un caractère éminemment stratégique. Favoriser un accès libre et ouvert à l'information au niveau des institutions à caractère public constitue un facteur contribuant à l'enracinement des pratiques de démocratie et de bonne gouvernance, lesquelles jouent un rôle essentiel dans le processus de développement des États.

Dans une logique de partage de l'information, la communauté francophone a besoin de consolider ses capacités tant au niveau professionnel qu'à celui des infrastructures pour gérer ce flux qui constitue entre autres le patrimoine administratif, intellectuel ou culturel des pays. Il s'agit également de garantir par ce biais les acquis et les droits des communautés sur ce patrimoine documentaire et archivistique.

De façon à promouvoir la diversité culturelle et la pluralité linguistique dans ce nouvel espace de communication, les pays francophones les moins avancés doivent aussi être en mesure de créer localement des contenus numériques afin de rendre disponibles sur Internet des savoirs endogènes qui soient utiles à leurs populations et au reste du monde.

### Stratégie

Face à ces enjeux, l'Agence entend mettre en œuvre une stratégie qui vise à sensibiliser les décideurs et les professionnels des secteurs documentaire et archivistique des pays francophones les moins avancés, pour adopter une politique de gestion intégrée de leurs ressources informationnelles, à travers une utilisation maîtrisée des TIC et en ayant recours aux compétences locales.

Il s'agira d'aider les États, les institutions spécialisées et les milieux professionnels :

- à formuler des politiques de gestion globale de l'information et des documents ;
- à mettre en place et à animer des réseaux nationaux et régionaux pour la gestion et le partage des ressources documentaires et archivistiques ;
- à consolider les infrastructures de gestion des ressources documentaires et archivistiques (développement de critères de qualité, intégration du numérique,



respect de normes et protocoles ouverts, question de la propriété intellectuelle, amélioration de la gestion de l'information) ;

- à contribuer à l'insertion des bibliothèques et des archives francophones dans la société de l'information en adoptant une stratégie concertée en matière d'utilisation des TIC ;
- à renforcer les actions et les dispositifs de formation continue de ressources humaines au plan national (formation des formateurs, numérisation, travail en réseau, formation à l'usage de l'information, portails francophones spécialisés) ;
- à organiser des rencontres professionnelles, des concertations nationales et régionales visant à encourager le travail collaboratif multilatéral ;
- à favoriser la participation active des professionnels des secteurs archivistique et documentaire aux forums internationaux spécialisés pour faire entendre et valoir les besoins et les réalités francophones ;
- à soutenir la création et la mise à disposition de contenus représentatifs de la diversité culturelle et linguistique des pays francophones (sauvegarde, numérisation, diffusion) ;
- à promouvoir le pôle d'information de la Francophonie institutionnelle, véritable site portail d'information qui rassemble, traite et diffuse la documentation produite par ou sur la Francophonie.

#### **5.4.1. Accès ouvert et libre aux contenus numériques francophones**

Budget annuel : 385 000 euros

##### **Contexte**

L'instauration d'une véritable société de la connaissance et des savoirs partagés, ouverte et sans exclusive, est un des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 2003, et Tunis, 2005).

La Conférence ministérielle de la Francophonie sur la société de l'information (Rabat, septembre 2003) a souligné « l'importance du soutien à la production et à la circulation de contenus reflétant la diversité des identités culturelles de la Francophonie, notamment par l'utilisation des logiciels libres ».

La Charte de la Francophonie, quant à elle, donne mission à l'Agence de valoriser l'information par l'utilisation des technologies modernes de communication et de dresser périodiquement, aux fins de diffusion, des inventaires des ressources du monde francophone dans tous les domaines de sa compétence.

Le processus de création et de diffusion des savoirs ne saurait cependant exister sans bibliothèques et services d'information de qualité, qui apportent une valeur ajoutée à l'information véhiculée par Internet.

## Objectifs

- Assurer l'échange et le partage de l'information par des dispositifs utilisant les technologies de l'information ;
- soutenir l'expression des singularités francophones par la création et le développement de contenus numériques ;
- enrichir la cyberthèque francophone ;
- satisfaire les attentes de la communauté francophone en matière d'information ;
- faciliter l'accès à l'information concernant les États et les gouvernements membres de la Francophonie pour valoriser l'espace économique francophone ;
- valoriser par une veille documentaire constante les initiatives francophones sur les inforoutes ;
- regrouper virtuellement l'offre de documentation et d'information francophones sur un site portail dédié.

## Description

Les activités portent sur :

- l'acquisition et la production en format numérique de documents en vue de leur mise à disposition sur Internet ;
- la promotion de l'accès public à l'information et à la documentation francophones (Internet, banques de données, supports traditionnels) ;
- le renforcement de partenariats d'échange d'informations avec d'autres organisations.

### 5.4.2. Renforcement des capacités documentaires et archivistiques francophones

Budget annuel : 385 000 euros

#### Contexte

La gestion de l'information, de la documentation et des archives constitue pour chacun de nos pays une démarche essentielle et déterminante pour se situer, trouver sa place et développer des capacités de partenariat dans un monde de plus en plus globalisé et où l'accès à l'information constitue un facteur essentiel pour son développement socio-économique et politique.

Assurer une gestion rationnelle du patrimoine documentaire et archivistique de la Francophonie contribue et favorise le cheminement de notre communauté vers « la bonne gouvernance » par l'accès à l'information au sein de toutes les instances des gouvernements, la transparence de l'administration publique, le soutien à la bonne gestion des deniers publics, le renforcement des outils et des structures de recherche pour le développement scientifique et l'accès au savoir.

Ce projet va contribuer au renforcement ou à la création des structures francophones nécessaires à la production, la gestion et l'accès à l'information stratégique pour le

développement de la communauté francophone. Le projet favorisera les initiatives visant l'intégration des TIC, la mise en place des systèmes fédérateurs pour les concertations nationales, régionales et internationales, ainsi que le partage des ressources et la mise en valeur des contenus francophones.

### **Objectifs**

- Offrir aux archivistes et documentalistes francophones les enseignements et les occasions d'échange et de partage ;
- appuyer la mise en place de systèmes efficaces pour la gestion des archives et de la documentation ;
- mettre en valeur, dans l'espace numérique, des ressources spécialisées dans les champs d'intervention de la Francophonie.

### **Description**

Dans un secteur où le traitement de l'information est de plus en plus basé sur l'utilisation des TIC et le fonctionnement en réseau, le projet orientera davantage ses activités vers :

- le renforcement des capacités des professionnels du secteur documentaire et archivistique des pays francophones, notamment du Sud, à intégrer les TIC dans leur secteur ;
- la participation et la contribution des professionnels des pays francophones aux concertations internationales visant à définir les normes et les procédures internationales pour le traitement, l'accès et l'échange de l'information ;
- la promotion de l'accès public à l'information et à la documentation francophones (Internet, banques de données, supports traditionnels) ;
- le renforcement de partenariats d'échange d'informations avec d'autres organisations ;
- la mise en réseau d'institutions documentaires et archivistiques francophones ;
- le transfert de compétences en matière de documentation et d'archivage sur des supports numériques ;
- la numérisation du patrimoine archivistique francophone ;
- la mise en place de portails francophones pour l'échange de l'information professionnelle.

#### **5.4.3. Fonds francophone des inforoutes (FFI)**

Budget annuel : 2 500 000 euros

### **Contexte**

Il n'y avait pas au sein de la Francophonie de dispositif de financement permettant de répondre aux besoins des acteurs de terrain en matière d'appropriation et d'usage des TIC. La création du FFI, décidée lors de la Conférence des ministres francophones chargés des Inforoutes (Montréal, mai 1997), a permis de combler cette lacune.

Conçu comme un outil d'intervention commun à l'ensemble des opérateurs de la Francophonie, le Fonds est géré par un comité de gestion, composé de représentants des États et des gouvernements francophones qui participent à son financement par le biais d'une contribution spécifique.

### Objectifs

Le FFI vise à appuyer des initiatives multilatérales de création de contenus numériques francophones proposées par des acteurs de terrain, qui favorisent l'appropriation et l'usage des TIC et répondent aux besoins et à l'environnement des pays membres du Sud et de l'Est de la Francophonie.

### Description

Le FFI est un outil de financement fonctionnant sur appels à propositions. Un processus de sélection impliquant des experts techniques et les représentants des États et des gouvernements contributeurs permet de retenir les projets qui répondent le mieux à ses objectifs et priorités. Au-delà de la pertinence des objectifs du projet et de la qualité de sa conception, la multilatéralité de l'action et l'équilibre des partenariats, le transfert de compétences techniques et la valorisation des compétences locales, l'aspect novateur et la pérennité de l'action sont des éléments importants de l'appréciation.

La fréquence des appels à propositions est fonction des disponibilités financières du FFI.

## 5.5. Appui aux médias du Sud

### Enjeux

La Déclaration universelle des droits de l'Homme fait de la liberté d'expression et d'opinion, et donc du droit de rechercher, recevoir et répandre des informations et des idées, des composantes essentielles des libertés fondamentales.

La liberté de la presse apparaît donc à la fois comme l'une des traductions des exigences d'une vie politique organisée autour des principes démocratiques et comme un outil indispensable à l'affirmation et au renforcement de la démocratie au niveau national, régional et international.

En dépit de la progression très rapide de la communication électronique, les médias « classiques », audiovisuels et écrits, restent les vecteurs privilégiés d'accès à l'information pour de larges portions des populations mondiales affectées par la « fracture numérique » abondamment mise en lumière dans les travaux préparatoires au Sommet mondial sur la société de l'information.

Chaque média joue sur une partition spécifique. La presse écrite, de par sa capacité d'analyse et la force de la chose écrite, est considérée comme le support privilégié pour façonner les consciences et atteindre les « décideurs ». La radio, véhicule de l'instantanéité, de l'oralité et de la proximité, possède de fortes capacités de

mobilisation populaire, parfois même au prix de dérives irrationnelles. La télévision, dont le pouvoir de « représentation » est sans égal, se veut le témoin et le miroir de l'actualité mais son « rayon d'action » est fortement influencé par la problématique des sources d'accès aux images.

L'affirmation du pluralisme de l'information passe donc au premier chef par le renforcement des capacités organisationnelles, professionnelles et économiques des médias classiques à acquérir et assumer leur indépendance dans le respect de leurs obligations déontologiques et leurs responsabilités sociales.

## Stratégie

D'abord exclusivement présente sur le terrain de la radio locale, contribuant ainsi à faire progresser la libéralisation de l'accès aux ondes dans les pays francophones du Sud, l'Agence a pris également en charge, à partir de 1998, le domaine de la presse écrite d'informations générales.

Après avoir traité séparément ces deux champs d'intervention dans son programme de coopération, il paraît aujourd'hui nécessaire de mieux les intégrer et, notamment, de faire bénéficier, au moins partiellement, l'information radiophonique dans les pays francophones du Sud des méthodologies mises en place pour la presse écrite en termes de structuration organisationnelle, professionnelle et économique.

Trois axes méritent d'être privilégiés :

- le soutien direct aux entreprises de presse privées des pays francophones du Sud, notamment dans la perspective de développer leur capacité de gestion et de renforcer leur indépendance économique dans leur contexte national ;
- la formation *in situ* dans deux directions : la formation des entrepreneurs à la maîtrise de leur environnement économique et à l'intégration des nouvelles technologies de production et de diffusion de l'information ; l'amélioration de la ligne et des pratiques éditoriales ;
- la constitution ou le développement de réseaux professionnels permettant une communautarisation des ressources entre supports marqués par des similitudes de situation et de perspective.

L'application de ces principes d'action à la radio locale entraînera une modification profonde du projet. Au terme de l'installation (en cours) de radios locales en République démocratique du Congo, au Niger et au Tchad, l'Agence abandonnera son programme de création de radios qui ne paraît plus justifié étant donné la multiplication des radios privées dans tous les pays francophones du Sud.

L'Agence concentrera désormais son action sur des radios existantes sélectionnées sur la base de leur approche de la communication pour le développement, et elle leur apportera des services dans les domaines de l'organisation (y compris en termes de statut juridique), du développement des ressources humaines, du renforcement des ressources matérielles (notamment dans le champ de l'audiovisuelle) et de leur mise en réseau au niveau national, régional, voire continental.

### 5.5.1. Appui au développement du pluralisme de l'information

Budget annuel : 1 023 000 euros

#### Contexte

La plupart des pays du Sud membres de la Francophonie ont connu, au début des années 1990, une libéralisation du paysage médiatique, de la presse écrite d'abord, de l'audiovisuel ensuite. Une multitude d'initiatives ont vu le jour, dont un nombre limité est parvenu à se consolider et à survivre. Dans le secteur complexe, mais fondamental pour l'enracinement de la culture démocratique, de la production d'information, il est important que les entreprises médiatiques puissent se professionnaliser, autant dans le domaine de la gestion quotidienne et prospective que dans le processus d'élaboration des contenus journalistiques afin que, d'une part, ces structures puissent survivre et adopter un modèle économique cohérent et sain et que, d'autre part, les publics puissent accéder à une information plurielle, mais rigoureuse et susceptible de renforcer les capacités citoyennes.

#### Objectifs

Aider à la consolidation et à la professionnalisation des médias du Sud et favoriser la circulation d'une information de qualité produite par le Sud sur le Sud.

#### Description

Le programme vise à la consolidation et à la professionnalisation des médias d'information dans les pays francophones du Sud et ce par le biais de quatre mécanismes distincts :

- le Fonds d'appui à la presse écrite francophone du Sud qui existe depuis 1998 et qui vise à apporter une contribution directe à des projets de développement présentés par des entreprises éditrices privées ou publiques soucieuses d'améliorer leur fonctionnement et leurs productions éditoriales ;
- les actions de formation qui visent à renforcer les capacités des directeurs d'entreprises médiatiques, à favoriser une meilleure organisation des tâches au sein des entreprises productrices d'information, ainsi qu'à soutenir la production d'une information professionnelle, cohérente et de qualité ;
- le soutien à la dynamique de réseau qui favorise la circulation d'une information de qualité entre médias du Sud et entre médias du Sud et du Nord ;
- l'appui spécifique à la presse francophone dans les pays où le français est langue minoritaire.

### **5.5.2. Appui à la communication pour le développement (radios locales)**

Budget annuel : 560 000 euros

#### **Contexte**

L'Agence a contribué à faire progresser la libéralisation de l'accès aux ondes dans les pays francophones du Sud en mettant en œuvre, depuis 1990, un programme d'implantation de radios locales.

Avec une cinquantaine de radios installées, l'Agence estime que son mandat relatif à la création de nouvelles stations est pratiquement terminé. La poursuite d'une telle activité ne saurait, en effet, se justifier au regard de la multiplication des radios privées dans tous les pays francophones du Sud. En revanche, la question du pluralisme radiophonique et celle de la contribution des radios au renforcement de la démocratie et de la décentralisation demeurent d'actualité.

Dans les pays du Sud, les radios locales sont, en effet, confrontées à trois défis majeurs : la formation des acteurs, la viabilité économique des stations et l'appropriation des TIC.

Le projet d'appui à la communication pour le développement vise à contribuer au relèvement de ces défis. Il privilégie les radios locales qui pratiquent la communication pour le développement, parce que l'Agence est convaincue que le modèle de communication interactive favorise le développement local. Ce modèle est particulièrement indiqué dans les pays francophones du Sud où des populations majoritairement analphabètes luttent contre la pauvreté.

#### **Objectifs**

Cinq objectifs majeurs sous-tendent l'action de l'Agence en matière de radio :

- renforcer les capacités des responsables de la radio locale en matière de maîtrise de leur environnement économique et d'intégration des nouvelles technologies de production et de diffusion de l'information ;
- aider les radios locales à se doter d'instruments juridiques et de cadre organisationnel propre à pérenniser leurs activités ;
- fournir aux communautés francophones du Sud, par le biais de la radio, un support aux actions de développement conduites par les populations et les opérateurs économiques, culturels et administratifs intervenant sur le terrain ;
- accompagner le processus démocratique et la décentralisation dans les pays du Sud en complétant l'implantation des radios par la mise en place de réseaux de stations existantes au plan national, régional et continental ;
- renforcer les compétences professionnelles et déontologiques des animateurs et des techniciens des radios locales.



## Description

Succédant à une période consacrée prioritairement à l'installation des radios locales, l'action de l'Agence en matière de radio emprunte de nouvelles orientations. Elle sera désormais concentrée sur l'appui à la professionnalisation des radios existantes dans les pays francophones du Sud. Ces radios seront sélectionnées sur le critère de la pratique de la communication pour le développement.

Ainsi, l'action de l'Agence comportera les volets suivants :

- la mise en réseau de radios locales, au niveau national, régional et continental : l'Agence aidera à la structuration des paysages des radios locales engagées dans la communication pour le développement ; elle apportera des services en termes de modèles organisationnels (y compris en termes de statut juridique) ;
- des actions expérimentales seront menées au Bénin et au Mali. Le réseau régional océan Indien sera renforcé et le réseau africain des radios rurales et locales restructuré ;
- l'appui au développement des ressources humaines et techniques : organisation des formations appropriées en production, gestion, programmation, marketing, maintenance et création radiophonique ;
- suivi et renforcement des ressources matérielles : l'Agence apportera son appui au renouvellement du matériel de radio. Elle mettra un accent particulier sur l'audionumérique ; il sera organisé un suivi régulier du fonctionnement des réseaux et le renforcement technique des stations ;
- production, coproduction et diffusion de contenus pour les campagnes éducatives : l'Agence soutiendra les actions de réseaux en matière de production de contenus, notamment dans le domaine des campagnes éducatives ;
- l'implantation de nouvelles stations : l'Agence achèvera au cours de ce biennium l'installation et la mise en œuvre des projets de radios entrepris en 2002-2003 au Tchad, au Niger et en République démocratique du Congo. Elle appuiera également l'implantation d'une radio locale à Rodrigues (Maurice).